

PROCÈS VERBAL DU 24 JANVIER 2024
20 HEURES

Présents : Mmes CLEMENT, CHABRIDON, VIARDOT, VAUCHER, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, LEBEAU et RAVAT

Excusés : Mrs RAY, BENON, PANNETIER, Mmes PARENT, BOURACHOT et DAGOREAU

Le procès-verbal du 18 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande le rajout d'une délibération sur le règlement des salles communales, le conseil municipal accepte.
Mme VAUCHER est désignée secrétaire de séance

Présentation de création d'un site WEB par M BERNOUD

M BERNOUD propose la création d'un site WEB pour 300 euros TTC. Celui-ci serait plus performant en terme de stockage d'informations pour un montant gratuit pendant un an pour le domaine et ensuite pour 10 euros par mois. L'abonnement serait de 8 euros par mois pour les mises à jour du site. A terme, l'opération reviendrait à 150 euros par an.

La proposition sera retenue sous réserve que M BERNOUD nous donne des informations complémentaires notamment en terme de capacité de stockage des informations du futur site.

Délibérations

*Mme le Maire propose de demander les subventions DETR et fonds de concours à la CCMT pour le projet de vidéoprotection des bâtiments publics et des voies publiques. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à déposer ces deux demandes de financement.

*Mme le Maire explique que l'assemblée peut lui donner l'autorisation de procéder au paiement de deux factures d'investissement avant le vote du budget 2024, une pour le système d'appel d'urgence à OTIS pour l'ascenseur de la salle communale et une autre au profit de M BERROT, électricien, pour la mise en sécurité de l'agence postale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à payer ces deux factures avant le vote du budget 2024.

*Travaux dans l'appartement de la poste

Mme le Maire explique qu'elle a reçu une demande des locataires de l'appartement de la poste pour le remboursement de deux factures d'entretien d'une pièce d'habitation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse de rembourser ces deux factures, 7 voix contre, 1 voix pour.

*Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le nouveau règlement des deux salles communales (gestion des déchets et numéro de téléphone à communiquer en cas d'urgence). La commune n'a plus l'obligation de mettre une ligne téléphonique à disposition des locataires des salles.

Réflexion sur les déchets

*Le composteur commun, fourni par la CCMT, sera installé d'ici la fin du premier semestre sur le site des anciennes bennes d'apports volontaires

*Mrs RAVAT, REVILLON, LEBEAU et GUILLEMIN vont lister des points de collecte regroupés pour les ordures emballages et ménagères. Cette liste sera présentée à la prochaine réunion de conseil.

Préparation du budget 2024

Divers travaux sont déjà listés et seront présentés plus précisément par les commissions au prochain conseil municipal.

Comptes-rendus de réunions diverses

*La station d'épuration a été contrôlée et le résultat des analyses est conforme

*Syndicat des eaux

L'adhésion de la commune de Le Villars a été actée. L'état de leur réseau est neuf et ce transfert de compétence au syndicat est une opération financière blanche à la fois pour le syndicat et pour la commune.

Questions diverses

*L'association « Retraite heureuse » a changé de bureau. Mme MAZUIR a été élue Présidente, Mme PRUDENT, Secrétaire et Mme DELORE, Trésorière

*La poste nous a indiqué qu'à compter de juillet 2024, le montant du loyer versé pour le fonctionnement de l'agence postale serait fixé suivant les opérations commerciales réalisées. Etant donné les résultats plus élevés que les prévisions obtenus par l'agent, le loyer sera revu à la hausse.

La prochaine séance aura lieu le 20 Février 2024

La Secrétaire de séance
Anne-Marie VAUCHER



Le Maire
Patricia CLÉMENT

